

Compte rendu du Conseil municipal du 5 juin 2026

Secrétaire de séance : Suzel Prio

Elu.es présent.es :

David Brouste, maire, Gérard Bonnet, premier adjoint, Claudia Dominici, adjointe, Michel Colomers, adjoint, Laure Ghiglione, Mélanie Lecrosnier, Suzel Prio, Anaïs Gambier, Alain Audouard.

Pouvoirs d'Odilon Gournay à Gérard Bonnet, et de Nicolas Viano à David Brouste.

Monsieur le Maire ouvre la séance à **18h15**.

1 - L'équipe municipale, assistée de la secrétaire générale de mairie Marie-Laure Iossa, procède à l'élection du délégué titulaire et des trois délégués suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales, en application de l'article 4 du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux, à la date prévue dans le dit décret.

Les élections sénatoriales auront lieu dimanche 27 septembre 2026 de 8h30 à 17h30 à la préfecture des Alpes-Maritimes.

Conformément à la procédure prévue à l'article 3 du décret précité, il est procédé à l'élection sans débat et à scrutin secret, et composé des deux déléguées les plus jeunes, Mélanie Lecrosnier et Anaïs Gambier, et des deux délégués les plus âgés, Laure Ghiglione et Gérard Bonnet.

David Brouste est élu, ainsi que les trois délégués suppléants Gérard Bonnet, Laure Ghiglione et Mélanie Lecrosnier, avec 9 votes et 2 bulletins blancs, sur 11 exprimés.

Cf. le procès verbal de l'élection joint.

La séance est levée à **18h32**.

2 – Questions diverses – Réponses aux demandes formulées dans la boîte à idées :

A - Drapeau palestinien à arborer au fronton de la mairie :

L'équipe municipale affirme la condamnation sans détour du génocide en cours à Gaza et des menées colonialistes et guerrières du gouvernement israélien au Moyen Orient. Pour autant, la mairie se doit d'être en accord avec le principe de neutralité du service public. Un porte-drapeau à trois mâts va être installé sur la façade de la mairie, où seront érigés les drapeaux français, européen, et saorgien. Le drapeau saorgien sera remplacé par un drapeau du pays de citoyens étrangers éventuellement reçus par la Mairie.

B – Service de photocopies en mairie :

Le Maire remercie Sandrine Ria, agent d'accueil, pour son travail minutieux d'études des services de photocopies dans les différents villages de la vallée. Il a été décidé, une fois que le SICTIAM aura mené à bien les travaux de sécurisation de l'informatique de la mairie, de la gratuité pour les

photocopies de documents officiels (type CERFA, CNI, etc.) à titre individuel et des impressions pour les associations, avec une période test afin de s'assurer que les demandes restent raisonnables.

Il est remarqué à cette occasion que Anaïs Gambier et Alain Audouard n'ont pas encore d'adresse mail mairie : La secrétaire générale s'occupe de leur en créer une dans les prochains jours.

C – Gestion d'ouverture de la borne les jours de marché :

La borne sera ouverte les samedis matins pendant le marché sous la gestion de personnes responsables participant au marché.

Un règlement du marché a été établi.

Anaïs Gambier pose par exemple la question sur la convention qui la concerne, il n'est pas précisé si elle est annuelle ou pérenne.

Information de Gérard Bonnet Gibi :

La borne dysfonctionne, il y a un problème technique important quand il pleut, il y a un problème de conception circuits se noient : recherche de solution avec l'installateur et le fabricant.

D - Demande de réglementation des quads :

Le maire a demandé au policier municipal un historique des différents arrêtés pris. Une réglementation sera arrêtée au prochain conseil municipal le 28 juin.

E – Demandes de visites guidées de l'église :

L'office de tourisme de tourisme communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » va organiser des visites commentées du village en juillet-août les jeudis matins toutes les deux semaines, sur réservation à un tarif de 5 €.

Il est demandé un document papier spécifique sur l'église, flyer, ou panneau : l'équipe va réfléchir à ce qui serait accessible sans être trop coûteux économiquement et écologiquement.

F – Il a été demandé si une place serait nommée « Paul Silici » comme il en a été question pendant la campagne : Le maire rectifie, l'équipe « Saorge Trait d'union » n'a jamais évoqué ce choix, mais de nommer le square « Thibaud Duffey » avec l'accord de sa famille. Par ailleurs, pour répondre à une autre demande, l'équipe municipale va proposer à sa famille de nommer la place de l'église place « Lydie Liprandi ».

G – L'équipe « Agir pour Saorge » a questionné et fait part de ses inquiétudes sur le budget 2026 de la commune sur les réseaux sociaux les 26 et 27 mai :

Le Maire répond qu'il accueille volontiers des propositions de solution concernant notamment la masse salariale qui serait trop élevée, puis répond sur tous les points en toute transparence de manière à rassurer toutes et tous : voir le document ci-dessous.

La séance est levée à **18h50**.

La secrétaire de séance :

Le maire :

Suzel PRIO

David BROUSTE

Ce compte rendu n'étant pas encore approuvé par les autorités compétentes, il est affiché dans l'attente de possibles corrections

Épargne brute :

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement auxquelles on déduit le résultat de fonctionnement reporté compte R002.

Pour le BP 2026 :

966 176,56 € (dépenses réelles) – 622 285,16 € (recettes réelles moins le R002 537 208,76 €) =

-193 317.36 € (épargne brute)

1. Il ne s'agit que de prévisions budgétaires.
2. La situation était identique au BP 2025 : l'affectation du résultat de 2025 « dégageait » un excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 de 70 411,56 € (voté le 26/04/2026), également au BP 2024 : l'affectation du résultat de 2024 « dégageait » un excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 de 69 609,12 €.

Les restes à réaliser : (221 474.16 €)

Principalement :

1. Canal du Caïros (montant TTC des travaux 111 960.00 €) : la subvention (fondation du patrimoine) est acquise. Les travaux n'ont pas été achevés par retard de l'entreprise. Ils le sont : la dernière facture a été réglée le 01/06/2026 pour un montant de 55 980.00 €. Un acompte de 40 784.00 € a été versé par la fondation du patrimoine. Le versement du solde sera sollicité sous quinzaine.
2. Travaux sacristie (montant des travaux 50 448.00 € TTC) : les travaux ont débuté. Les ordres de service ont été signés en février 2026. La subvention de la DRAC est acquise, la DCA 2024 du conseil départemental a été prorogée.
3. *Il restait au 31/12/2025 : 15 891.00 € de prévision concernant de l'aménagement et 8 639.00 € de l'opération sur la chapelle des pénitents rouges*

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Il s'agit principalement de dépenses de :

- Indemnités de fonction aux élus (charges comprises) : **24 656 / 9**

Au compte 65568 :

- a) Dépenses pour : brigades vertes et police municipale (salaires et fonctionnement : en 2025 – 69 143,16 €) Frais de fonctionnement du SIVOM de la ROYA, remboursement d'emprunts ex SIVOM canton de Breil, Participations aux travaux d'énergie au SICTIAM ENERGIES.
- b) les subventions aux associations

c) Le compte 6588 : compte utilisé « en réserve », le montant affecté est principalement pour équilibrer la section de fonctionnement.